



Après le succès de cet été et la vente de 10 500 chèques-cadeaux générant ainsi 210 000 € de chiffre d'affaire complémentaire pour l'économie locale, **l'opération des Chèques Cadeaux du Grand Charolais est reconduite pour l'hiver.**

Ainsi, dans le cadre de son plan de soutien aux entreprises et de relance de l'économie de proximité cofinancée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté de communes Le Grand Charolais a souhaité redonner un coup de pouce à la consommation locale, en soutenant l'opération portée par la Fédération des unions commerciales de Saône-et-Loire.

La CCI de Saône-et-Loire contribue également à l'opération en payant l'intégralité des frais de gestion des chèques, qui sont habituellement à la charge des commerçants.

Ainsi, **pour 15€ dépensés par le consommateur, ce seront bien 20€ qui reviendront à l'entreprise partenaire.**

**Cette opération est faite pour vous !**

Opération soutenue par :



**En devenant partenaire de ce coup de pouce à l'économie locale, vous serez le 1<sup>er</sup> bénéficiaire de l'opération.**

**Une opération pour doper la consommation locale, profitant aux entreprises partenaires et aux consommateurs**

#### *Volet consommateur*

Chaque consommateur qui achète des chèques cadeaux les Vitrines du Grand charolais (plafonné à 100€ d'achats) économise 25% sur l'achat de ces chèques :

15€ de chèque cadeau acheté par le client = 20€ de valeur faciale à dépenser dans les commerces : le consommateur gagne 5€ sur la valeur du chèque grâce à participation de la Communauté de communes du Grand Charolais et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La Communauté de communes et la Région participent à l'opération à hauteur de 25% (dans la limite de 50 000€), ce qui représente 200 000€ de chiffre d'affaires potentiel généré directement par les chèques cadeaux.

#### *Volets commerçants*

Chaque commerçant et entreprise qui acceptent les chèques cadeau en paiement, **reçoit en remboursement 100% de la valeur du chèque** (sans aucun frais de gestion grâce à la prise en charge des 5% de frais de gestion par la CCI 71).

#### **Comment accepter les chèques et le faire savoir ?**

Il n'est pas obligatoire d'adhérer à une Union commerciale pour être bénéficiaire de l'opération.

Il suffit d'indiquer que vous souhaitez participer à l'opération soit à :

- la Communauté de communes Le Grand Charolais au 09 71 16 95 77 ou par mail à [entreprendre@legrandcharolais.fr](mailto:entreprendre@legrandcharolais.fr)
- la CCI de Saône-et-Loire au bureau d'Ecuisses 03 85 77 99 09 ou par mail à [s.dessolin@cci71.fr](mailto:s.dessolin@cci71.fr)

#### **Quelle est la durée de l'opération ?**

L'opération s'étendra ;

- Pour le volet consommateur jusqu'au 28 février 2021 (période pendant laquelle les clients peuvent acheter, puis dépenser les chèques chez les commerçants)
- Pour le volet commerçant jusqu'au 31 mars 2021 (période pendant laquelle les entreprises peuvent déposer les chèques pour paiement)

Opération soutenue par :



## J'ai accepté des chèques Les Vitrines du grand Charolais, comment me les faire rembourser ?

C'est simple et rapide si vous suivez scrupuleusement la procédure de remboursement qui vous sera fournie et joignez à vos chèques le bordereau de remise de chèque.

Retrouvez l'intégralité des documents directement à l'adresse suivante : <https://www.lesvitrinesdugrandcharolais.com/cheque-cadeau/commercants/>

## Sous quel délai suis-je remboursé ?

Le remboursement étant opéré par virement, les délais sont en moyenne d'1 semaine à compter de la réception des chèques.

## Comment les consommateurs seront avertis de l'opération ?

Une campagne de communication sera réalisée au lancement de l'opération :

- Une conférence de presse avec le Grand Charolais, la Chambre de Commerce et les associations commerciales participantes (Charolles, Digoin et Paray-le-Monial) le 24 novembre 2020
- Des insertions dans la PQR (JSL, la renaissance...)
- Une communication sur les réseaux sociaux : Unions commerciales, le Grand Charolais, communes, etc.
- L'affichage dans les points de vente participants

## Où pourront-ils se procurer les chèques ?

Pendant toute la durée de l'opération, les chèques cadeaux du Grand Charolais sont en vente en ligne à l'adresse suivante : [www.lesvitrinesdugrandcharolais.com](http://www.lesvitrinesdugrandcharolais.com)

À partir du 7 décembre 2020, les consommateurs pourront également se procurer des chèques-cadeaux grâce au maillage de points de dépôt-vente sur le territoire communautaire :

- Paray-le-Monial : Maison de la Presse avenue Général de Gaulle
- Digoin : Maison Parot
- Charolles : Librairie Le Parchemin
- St Bonnet de Joux : Tabac Presse
- Palinges : Tabac Presse Multi-services

Opération soutenue par :

